

ABONNEMENT

Saumur

Un an	25 fr.
Six mois	13
Trois mois	7

Poste

Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8

On s'abonne

A SAUMUR
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste
et chez tous les libraires

POLITIQUE. LITTÉRATURE. SCIENCES. INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

INSERTIONS

Annonces, la ligne	20
Réclames, —	30
Faits divers, —	75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sans restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 31 JANVIER

RÉUNION PLÉNIÈRE DES GAUCHES

A 3 heures on comptait à peine 160 députés républicains de toutes nuances, dans la salle des fêtes, au Palais de la Présidence. En sorte que, lorsque M. Noël Parfait, nommé président par acclamation, a ouvert une demi-heure après la réunion plénière des gauches, le nombre des députés présents n'atteignait point 200.

Le but visé par les promoteurs de la réunion n'était point de régler seulement les questions d'ordre intérieur : adoption du principe des réunions plénières, périodicité, élection du bureau, etc.... Ils désiraient surtout constituer un comité de direction ayant pour mission de régler les ordres du jour de chaque séance, de donner le mot d'ordre politique, de préparer les ordres du jour, en cas d'interpellation, pour rallier les différents groupes de la majorité.

On verra comment ce but aura été atteint. Les discussions préparatoires ont été peu intéressantes : MM. Brisson, qui ne perd aucune occasion de se mettre en évidence ne pouvant se résigner à ses infortunes ministérielles, Després, Ribot, Jamais ont pris la parole.

M. Gerville-Réache a demandé que les ministres fussent autorisés à assister aux réunions plénières. Cet excès de zèle, superflu dans la circonstance, a fait sourire les frères et amis.

Enfin, M. de Lanessan a déposé un ordre du jour dont voici le sens sinon le texte précis : Les députés républicains réunis en assemblée plénière décident de maintenir l'union républicaine organisée pour la dernière période électorale, et dans ce but se réuniront le premier mercredi de chaque mois ; ils demandent au gouvernement d'appliquer dans toute leur rigueur les lois militaire et scolaire, de continuer une politique nettement républicaine et de défendre la République contre les attaques des factieux quels qu'ils soient, monarchistes, bonapartistes, césariens.

Cette proposition a été votée à mains levées, mais pas à l'unanimité. L'assemblée s'est séparée aussitôt après.

A LA CHAMBRE

La commission générale des douanes a constitué, hier, son bureau en nommant : MM. Méline, président ; Develle, Viette, Raynal, vice-présidents ; Jonnard, Deloncle, Jamais et Turrel, secrétaires.

On n'a pas accordé même une simple chaise de secrétaire à la Droite M. Méline — élu par acclamation, sur la proposition de M. Paul de Cassagnac, président du groupe agricole républicain conservateur — a trouvé cette exclusion toute naturelle. Sur la liste des candidats au bureau de la commission générale des douanes, il a pris la première place et, à la suite de son nom, il a fait inscrire ceux de sept bons républicains.

Cela ne l'a pas empêché, dans un petit speech présidentiel, de proclamer que « la majorité de la commission n'est pas animée de l'esprit de parti, de l'esprit de secte ».

Homme tolérant, il ne demandera pas qu'on fusille les cinq membres représentant la minorité de la Chambre.

Il daigne même les convier à « travailler d'accord à l'œuvre nationale qui intéresse la France et la République ». Sentez-vous tout ce qu'il y a de délicat dans cette addition : *et la République* ? Outre que ces mots témoignent que « la majorité de la Commission n'est pas animée de l'esprit de parti », ils sont bien fait pour chatouiller agréablement des oreilles monarchiques.

Je ne sais trop pourquoi les conservateurs persistent à raffoler de M. Méline. Des nombreux présidents dont la Chambre a été affligée depuis douze ans, je n'en connais pas qui se soit montré plus odieusement partial, plus enclin à exécuter les ordres du jacobinisme, d'une injustice plus révoltante à l'égard de la Droite.

Mais M. Méline n'est féroce que par poltronnerie. Loin de la surveillance des terribles jacobins, il est doux, courtois, aimable, serviable, et les conservateurs bons enfants se laissent prendre à cette glu mielleuse. Ils viennent d'être attrapés une fois encore et il est à craindre que cette fois ne soit pas la dernière.

La Chambre valide l'élection de M. Ricard à Rouen, et invalide par 253 voix contre 249 celle de M. Loreau, élu dans l'arrondissement de Gien (Loiret).

INFORMATIONS

Un duel au pistolet aura lieu dimanche entre MM. Dreyfus, directeur de la *Nation*, et de Morès, un des orateurs de la réunion anti-sémite de Neuilly.

AFFAIRE GOUFFÉ

Le bruit court que Gabrielle Bompard a fait des révélations qui amèneraient de nouvelles arrestations. Le parquet de Lyon a acquis la certitude que Eyraud et Gabrielle Bompard sont descendus à l'hôtel de Toulouse.

LES INSIGNES DE LA LÉGION D'HONNEUR

Plusieurs journaux ont annoncé ces jours-ci que le général Février se proposait de demander une modification aux insignes de la Légion d'honneur portés par les militaires ; pour eux, un trophée d'armes serait inséré au centre de la couronne de lauriers qui surmonte l'étoile.

Cette nouvelle a été démentie, sous prétexte que le décret organique de 1802 avait arrêté *ne varietur* la forme de ces insignes ; mais les journaux qui l'avaient lancée reviennent à la charge et soutiennent que la question est à l'étude.

Nous ne savons ce qu'il y a de fondé dans ces bruits ; en tout cas on aurait tort d'invoquer l'inviolabilité du décret de 1802. Sans parler du médaillon central, dont les emblèmes

ont été maintes fois changés, la République a complètement modifié la forme de la décoration en supprimant la couronne impériale à laquelle était suspendue la croix, pour y substituer une simple couronne de laurier. Les précédents ne manquent donc point.

LES COMPAGNIES D'ASSURANCES ET LES GRANDES MANŒUVRES

M. Viette a informé M. Tirard, ministre du commerce, qu'il se proposait de lui adresser une question au sujet d'une nouvelle exigence que viennent d'introduire dans leurs polices les Compagnies d'assurances.

Les Compagnies réclament une prime supplémentaire, en prévision des risques d'incendie qui peuvent résulter des grandes manœuvres militaires et de la présence des troupes dans les immeubles réquisitionnés.

M. Viette demande que le gouvernement, s'il ne peut pas intervenir directement, prenne l'initiative d'un projet de loi destiné à régler la question et à mettre les assurés à l'abri d'exigences fondées sur l'application des lois militaires auxquelles ils ne peuvent pas se soustraire.

LE CHAMP DE MARS

M. Tirard, président du conseil, a fait signer à M. Carnot un projet de loi relatif à la désaffectation du Champ de Mars pour les exercices militaires et à la conservation des principaux monuments de l'Exposition de 1889.

L'INDEMNITÉ AUX CONSEILLERS MUNICIPAUX

La commission d'initiative a décidé de prendre en considération la proposition Després et Pichon tendant à allouer une indemnité de 4,000 fr. aux conseillers municipaux de Paris. Elle a nommé M. Rabier rapporteur.

SACRILÈGE AUTORISÉ

Le 22 novembre dernier, vers la tombée de la nuit, l'instituteur communal de Veix et le fils Vergne, du même bourg, tiraient chacun un coup de fusil sur une croix de pierre, érigée à 200 mètres environ de l'église.

Cet attentat sacrilège fut dénoncé au Parquet par M^{re} l'évêque de Tulle, mais l'autorité judiciaire a déclaré qu'il n'y avait pas lieu de poursuivre.

Nous livrons, sans commentaires, cette réponse du Parquet à l'indignation de nos lecteurs. Si l'on avait tiré sur quelque portrait de M. Carnot, le Parquet n'aurait pas manqué de trouver matière à poursuites ; mais il s'agit de la croix du Sauveur, et contre elle il paraît que tout est permis aux maîtres des écoles sans Dieu !

LA GUERRE A LA RELIGION

On se souvient avec quelle audace d'affirmation M. le garde des sceaux a soutenu que dans les suppressions de traitement, il avait procédé avec une scrupuleuse équité et après une enquête, etc.

Voici un nouvel exemple de cette équité, que fait connaître un curé abonné au *Monde* ; il écrit à ce journal :

« Depuis le mois de décembre 1889, j'ai l'honneur de figurer dans la liste des curés auxquels M. Thévenet a supprimé leur traitement ; et cela malgré une protestation signée de tous les conseillers de la commune et une rétractation formelle écrite et signée des quatre fonctionnaires qui m'avaient accusé. »

IDÉE CURIEUSE

Dans une brochure qui paraîtra incessamment et dont le *Figaro* a publié un extrait, le colonel Stoffel étudie la possibilité d'une alliance franco-allemande sur la base de la restitution intégrale de l'Alsace-Lorraine ; il déclare que cette alliance est non-seulement possible, mais nécessaire, afin de former une ligue des États de l'Europe contre la Russie barbare, prête à envahir l'Europe impuissante et à étouffer la civilisation.

NOS BONS ITALIENS

Le 22 janvier, Sabini, un de ces Italiens qui viennent chercher en France le vivre et le couvert, se trouvant dans un complet état d'ébriété, brisait verres et mobilier dans la boutique d'un marchand de vin de Nogent-sur-Marne. On envoya chercher, pour l'arrêter, les gendarmes, qu'il accueillit par les cris de : « Vive Crispil vive l'Italie ! à bas la France ! »

Un soldat passait, qui dut prêter main-forte aux gendarmes pour se rendre maître de cet enragé.

— Les soldats français sont des lâches ! vociféra Dominique Sabini.

La 9^e chambre a infligé au sympathique étranger quatre mois de prison.

Est-ce trop demander aux hommes qui gouvernent que d'expulser ce misérable à l'expiration de sa peine ?

RÉUNION ÉLECTORALE

Giffles et Bagarre

La période électorale pour l'élection d'un député dans le canton de Neuilly s'annonce comme devant être plus que tumultueuse.

Les deux candidats en présence sont MM. Laur, député invalidé, et M. Lissagaray, qui se présente à la place de M. Antoine qui renonce à la lutte.

Avant-hier soir, M. Lissagaray avait organisé une première réunion à Boulogne, au Casino ; il y avait convié son concurrent, M. Laur, qui s'était rendu à cet appel. Tous les deux avaient pris place sur l'estrade. A l'ouverture, le président donne la parole à M. Lissagaray.

Les boulangistes commencent le tapage ; ils réclament en criant : « Le tirage au sort ! le tirage au sort ! » Le président, pour leur donner satisfaction, fait tirer au sort quel est l'orateur qui prendra le premier la parole. La chance favorise M. Laur.

Celui-ci débute en demandant s'il faut porter la discussion sur les principes ou sur le terrain personnel ; il ajoute qu'il estime personnellement M. Lissagaray.

— Je n'ai pas besoin de vos appréciations, réplique ce dernier. Parlez à l'auditoire.

M. Laur continue son discours au milieu d'un calme relatif.

M. Lissagaray lui succède. Mais à peine a-t-il commencé que les boulangistes recommencent le tumulte. Ils chantent : « C'est Boulanger qu'il nous faut » ; c'est un vacarme assourdissant.

M. Lissagaray, s'adressant alors à M. Laur, lui dit : « Faites donc taire vos gens ; les républicains vous ont écouté. »

— Je me f... des républicains, répond M. Laur.

M. Laur n'avait pas fini sa phrase, que M. Lissagaray lui allongea deux gifles, si bien appliquées qu'il trébucha et tomba. La scène se passait sur l'estrade.

Les boulangistes, ayant M. Bourdeau, député, à leur tête, se précipitent au secours de M. Laur. M. Bourdeau, qui veut escalader l'estrade, est repoussé et frappé.

Une bagarre formidable s'engage entre républicains et boulangistes. Les combattants se servent non seulement de leurs poings, mais de leurs cannes et de tout objet qui tombe sous leurs mains.

Tout d'un coup, on aperçoit un homme qui dégringole de l'estrade, la tête la première, les jambes en l'air. C'est M. Laur, qui en est précipité et qui tombe au milieu de ses amis.

Mais tout a une fin, même une bataille électorale ; les combattants se retirent, et M. Lissagaray est reconduit jusqu'à la porte de Boulogne, par les républicains chantant la *Marseillaise*.

ÉTRANGER

BRÉSIL. — Des dépêches du Brésil annoncent que l'anarchie la plus complète règne à Rio, qu'il y a des rixes tous les jours et que la chute du maréchal Fonseca est inévitable.

L'opposition dit que le gouvernement craint une séparation avec les Etats du Sud. C'est pourquoi le bruit court qu'il donnera la moitié du territoire des missions à la République argentine, en échange de l'appui armé que les Argentins lui prêteront. De là, on conclut que l'hégémonie de l'Amérique du Sud, qui, auparavant, appartenait au Brésil, passerait désormais à la République argentine.

BULLETIN FINANCIER

Paris, 30 janvier 1890.

Le marché des rentes est ferme ; on lutte autour du cours de 88 sur le 3 0/0 et de 107 sur le 4 1/2 0/0 ; en clôture, on reste à 87.97 et à 106.95.

Le Crédit Foncier se négocie à 4,297.50. La Banque de Paris et des Pays-Bas termine à 792.50 et la Banque Nationale du Brésil à 576.25.

La Société Générale ferme à 475. Le Crédit Lyonnais monte à 718.75. La Banque d'Espagne se fixe à 520.

Nous avons dit que les garanties accordées à la Compagnie des Chemins de fer du Sud de la France s'élevaient à 4 1/2 millions et que sur ce chiffre le service des obligations anciennes et des obligations que l'on va émettre le 4 février et le service du capital actions laisseraient disponible un excédent de 1,456.294 fr. Quand la garantie de l'Etat couvre un service financier avec une ampleur telle qu'elle dépasse de près d'un million et demi le montant des charges, on peut dire que le titre ainsi garanti possède d'une façon plus que complète les mérites que les souscripteurs exigent d'un placement de premier ordre.

Le Portugais fait 63.80.

La Compagnie des cuivres et sulfures de Pigneron s'est constituée au capital de 40 millions divisé en coupures de 25 fr. La société a pour objet l'exploitation de gisements miniers déjà en pleine production, puisque, du 10 au 20 janvier, il a été extrait 432 tonnes de minerai d'une teneur moyenne de 6 0/0 en cuivre et 48 0/0 en soufre.

L'obligation des Chemins Economiques est à 397.

INFORMATIONS FINANCIÈRES. — Les demandes de parts de 300 fr. de la maison Richard-Schneider doivent être adressées directement, 22, rue d'Armaillé, à Paris. Ces parts qui rapportent 8 0/0 d'intérêt et un dividende de 5 0/0 déjà garanti, sont très recherchées, car elles constituent un placement exceptionnel.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

On démolit actuellement les deux kiosques de la place de la Bilange. Déjà l'un d'eux a disparu complètement. Cette partie de la place va être modifiée, dit-on, et sera transformée en un refuge, aux deux extrémités duquel doivent être placés des candélabres à lumière électrique.

L'ÉTAT ET LES CHANVRES ÉTRANGERS

M. Dominique Delahaye continue, dans l'*Anjou*, ses observations sur les chanvres français. Ce produit intéressant tout particulièrement notre Vallée, nous croyons devoir reproduire les considérations de notre confrère :

La presse conservatrice d'Angers est enchantée du résultat obtenu par nos députés auprès du ministre de la marine.

Assurément ce résultat est appréciable et personne n'est, plus que nous, reconnaissant à MM. de Soland et Fairé des démarches qu'ils ont faites.

Mais si nous nous réjouissons de l'ajournement de l'adjudication, c'est principalement parce que nous entrevoyons la possibilité de continuer la lutte à la faveur de cet ajournement.

Aux raisons que nous donnions lundi dernier, en insérant dans l'*Anjou* les lettres de nos députés et celle du ministre de la marine, il convient d'en ajouter qui ne sont pas nouvelles, mais qui sont peut-être oubliées.

Malheureusement elles n'ont paru que dans l'*Anjou* ; c'est pourquoi, sans doute, les autres journaux chantent victoire trop tôt : ils ne connaissent pas la question sous toutes ses faces.

Le résultat obtenu courrait le risque d'être compromis dès la première adjudication s'il plaisait seulement à M. le ministre de la marine de déclarer qu'il trouve inacceptables les prix des fils de caret en chanvre français.

La question de principe : « Étant donné que la France produit, par an, 40,000,000 de kilogrammes de chanvre et que la marine en consomme en moyenne moins de 3 millions de kilogrammes ; étant donné que ces chanvres sont les meilleurs du monde et que, néanmoins, leur culture souffre de la concurrence étrangère, il convient que la marine se borne à employer les chanvres français : cette question de principe, très claire et très simple, qui trouve sa solution dans la résolution immédiate et définitive de renoncer aux chanvres étrangers, est subordonnée par M. le ministre à l'examen des prix du fil de caret ».

Elle reste donc pendante.

Or, c'est précisément ce que nous voulons éviter.

Mais, nous objectera-t-on peut-être, comment voulez-vous interpellier un ministre qui promet de faire ce que nous lui demandons ?

Il le promet sous conditions, répondrons-nous, et ce sont ces conditions qu'il importe d'écarter par un article de loi.

En outre, la question des fils de caret à la main n'est pas encore examinée par le ministre, et sur ce sujet l'interpellation a parfaitement sa place.

Enfin, la marine n'est pas seule en cause dans l'article de loi que nous sollicitons.

Le voici tel qu'il a été publié par l'*Anjou* du 17 avril 1889 dans un article ayant pour titre : « Amendement, etc. » :

« L'État n'emploiera pour les objets fabriqués avec des chanvres et des lins tels que : toiles à voiles ou autres toiles, fils, ficelles, cordes, cordages à l'usage de la marine, de l'armée de terre, des manufactures nationales et des divers services publics que des chanvres et des lins récoltés en France. »

La justification de l'emploi de chacune des expressions de ce projet ayant demandé de longs développements, nous ne reproduisons pas aujourd'hui les explications qu'on peut trouver dans l'*Anjou* des 17 et 27 avril 1889.

Mais le texte lui-même en dit assez pour montrer que la question n'est pas complètement résolue par la lettre du ministre de la marine.

L'adjudication annoncée pour le 29 janvier et présentement ajournée nous a été une occasion favorable de remettre cette question sur le tapis.

Maintenant qu'elle est posée avec assez de retentissement, il est bon, croyons-nous, de la poursuivre jusqu'au bout.

Nous éviterons ainsi beaucoup de peine à nos députés.

En effet, si grande que soit leur obligeance, nous finirions par en abuser si, à chacune des adjudications des administrations publiques, nous devions leur écrire : « Prière de voir tel ou tel ministre, car il emploie des chanvres étrangers ! »

Finissons-en d'un seul coup, puis après n'en parlons plus que pour nous féliciter d'avoir des députés aussi empressés, aussi habiles, aussi entendus.

Avec un ministre de la marine qui croit que le fil de caret (dont on se sert pour faire les cordages) est « un menu cordage » vous avez la partie belle, Messieurs, car soyez sûrs que les élèves de l'école des mousses riront bien s'ils viennent à savoir de quelle force est leur grand chef.

Il n'a donc jamais vu de corde ! diront ces oiseaux de mâture ; et leur ministre sera pour eux ce qu'est M. Tirard-Mais pour les agriculteurs.

Qu'on nous pardonne de mêler ces railleries au grave sujet des chanvres : mais il est bon d'apprendre, entre temps, à ceux qui n'en ont jamais vu de près, ce que sont nos ministres.

M. Barbey a eu un bon mouvement en consentant à essayer les chanvres français : sachons-lui gré de cela.

Cependant il nous apparaît comme incapable de mener à bien cette réforme ; il s'empêtrera dans la question des prix et dans les autres questions assez compliquées que S. G. M^{re} Freppel a dans son dossier.

Nous avons été obligé de justifier l'opinion que nous avons de M. le ministre de la marine par une critique de sa lettre à M. de Soland, car nos députés, s'ils sont obligeants, ne sont pas hommes à s'aventurer dans une entreprise qui ne mériterait pas leurs soins et qui ne concernerait pas uniquement l'intérêt général.

COURS GRATUIT DE VITICULTURE

Nous rappelons que dimanche prochain 2 février, à 2 heures de l'après-midi, il sera fait, par M. Emile Chérin, jardinier chez M. Rosset, à Saumur, un cours pratique de viticulture (gratuit), dans la propriété de M^{me} veuve Malfé, chemin du Vau-Langlois, près le Pont-Fouchard.

Les propriétaires de vignes et amateurs de viticulture sont invités à y assister.

On nous annonce que le Docteur ABEILLE, médecin spécialiste pour les maladies syphilitiques et cutanées, viendra tous les dimanches à Saumur, rue Dupetit-Thouars, n° 4.

Consultations de midi à quatre heures.

LA DOT DE GERMAINE

Par M. du CAMPFRANC

ÉPILOGUE.

L'année qui vient de s'écouler a paru légère aux hôtes du Roscoat. Germaine et Gaston sont revenus au manoir, demandant aux vieilles tonnelles d'abriter leur jeune bonheur.

L'hiver a passé, puis le printemps, et maintenant l'été a jeté son manteau de feuillage sur les bois, sur les plaines ; tout a reverdi, depuis la falaise jusqu'au gazon des landes.

C'est bonheur de vivre au milieu de cette pure atmosphère d'une après-midi de juillet. Aussi, la terrasse du Roscoat a vu s'assembler toute la famille.

Sur un guéridon rustique, la marquise et M. Richebrac ont repris avec délices la partie de piquet. Tour à tour, ils jettent leurs cartes : la narine du nabab frétille, et le regard de la marquise contient une pointe d'innocente malice.

Ils sont rajeunis.

Si la neige a entièrement recouvert la chevelure de M^{re} de Trémur, néanmoins sa taille est droite, ses lèvres épanouies, son cœur joyeux, car son petit-fils, renonçant aux dangers de la vie maritime, ne la quittera plus.

Et qui reconnaîtrait le paralytique morose dans ce grand vieillard au visage rayonnant ? Le bonheur, ce baume souverain, semble l'avoir ranimé.

— Me voici au bas de la côte ! disait-il avec désespoir, lorsque jadis, cloué dans son fauteuil, il sentait par degrés venir l'engourdissement éternel.

Mais, à présent, la mort est loin. Les tendres soins de Germaine, l'amour filial de Gaston, les mains de ses enfants, enlacées dans les siennes, retiennent si bien l'aïeul sur le dernier degré de la pente, qu'il prétend, en souriant, ne le franchir jamais.

Quant à Suzel, la voyez-vous, là-bas, sous ce grand cèdre, le visage penché sur un minois rose, qui émerge d'un flot de blanches broderies ! C'est son enfant, la fille de sa Germaine, et le baby la regarde, visiblement heureux de toutes les évolutions du nœud d'Alsace. Il va de droite, il va de gauche, s'abaisse, se relève, s'enfle à la brise, et Suzel rayonne, car, pour

la première fois, un léger sourire entr'ouvre les lèvres roses.

— Accourez donc ! s'écrie-t-elle... La petite a souri !... Qu'elle est avancée cette mignonne ! sourire à deux mois !...

Elle lance la bonne nouvelle comme une fanfare de triomphe ; et tous, à ce joyeux appel, accourent aussitôt : la marquise, Gaston, Germaine.

Mais non, l'enfant ne veut plus entr'ouvrir ses gentilles petites lèvres. Toute la journée elles demeureront sérieuses, et Suzel seule aura joui du premier sourire.

Ah ! cette mignonne, rien que de l'appuyer contre sa poitrine, elle en ressent une joie immense. Plus de larmes, plus de regrets. Ce désir du tout petit enfant, qui, pendant tant d'années, lui avait mouillé les yeux dès qu'elle regardait les enfants des autres, est accompli. Tous les baisers qu'elle mettait, par la pensée, sur le visage de sa Germaine absente, elle les prodigue maintenant sur les joues si fraîches du nouveau-né. C'est elle qui le soigne. Dès le matin, elle écarte les rideaux de mousseline ; et, ravie, comme en extase, elle jouit des jolies poses de la main aux doigts délicats, si gracieusement abandonnés sur les draps de la

couchette. Elle épie le réveil. Elle pare l'enfant de rubans, de dentelles, de broderies ; et tout le jour, elle qui, pourtant, a tant pleuré, sait trouver des chants pour réjouir et pour bercer.

— Chère maman !... Regardez donc, Gaston, avec quelle sollicitude elle soigne notre petite Marguerite !

C'est Germaine qui parle ainsi, en traçant à la hâte, sur une feuille de son album, un rapide croquis. Il représente ce groupe de *Petite-Fille et Grand'mère* que chaque jour elle voit sous tant d'aspects divers, mais toujours touchant, toujours gracieux.

Gaston est assis près de Germaine. Il parle peu. Les mots ne sont-ils pas sans valeur, quand, pour se comprendre, un regard, un sourire échangés suffisent ? Et, lorsque le courant sympathique est ainsi établi entre un mari et la compagne de son choix, quelle sérénité dans les deux âmes, quelle certitude de bonheur !

Comme Germaine, Gaston se mit à sourire à la vue de Suzel chantant, à demi-voix, un lied d'Alsace ; puis son regard se projeta tout joyeux vers la falaise.

Là aussi, entre les ajoncs d'or et les digitales de pourpre, un autre groupe se détachait

ANGERS. — M. le général Mourlan, commandant la 36^e brigade d'infanterie, est arrivé à Angers, mardi. Il a été reçu, à son arrivée à la gare, par le colonel du 135^e. Le général Mourlan a loué une maison, rue Tarin, où il s'établira prochainement.

M^e LAGUERRE A ANGERS. — Lundi prochain, M^e Laguerre viendra plaider devant le tribunal civil. Il s'agit d'une action en dommages-intérêts intentée à un industriel de notre ville par une de ses anciennes demoiselles de magasin, ou, plus exactement, par les parents de cette dernière.

Voici les faits :
M^{lle} X... était restée pendant quinze ans, en qualité de demoiselle de magasin, chez le négociant en question.

Des relations, sur la nature desquelles nous n'insisterons pas, s'établirent probablement entre le patron et son employée, car, lorsque celle-ci devint mère quelque temps après avoir quitté la place qu'elle occupait depuis quinze ans, son ancien maître, non seulement eut avec elle une correspondance assez suivie, mais encore lui envoya de l'argent et finalement lui proposa de convoler en justes noces.

Il paraît qu'à ce moment cette proposition, qui aurait dû combler tous les vœux de la demoiselle, ne fut pas acceptée.

Pourquoi ? Voilà le hic.

On ajoute que quelque temps après la jeune mère changea d'avis, puisque actuellement elle demande à son ancien patron des dommages-intérêts pour n'avoir pas tenu ses promesses de mariage. Ce serait même là un des principaux éléments du débat.

M^e Laguerre plaidera pour la demoiselle de magasin ; M^e Perin, du barreau d'Angers, pour le négociant. (Patriote.)

MUSIQUE

L'habile et charmant compositeur, M. Antonin Laffage, vient encore de faire paraître deux semillantes nouveautés : *Influenza-Polka* et les *Cornettes*.

Elles remporteront certainement un gros succès à Angers, demain samedi 4^{er} février, au bal des employés de commerce, à Angers, où nous apprenons qu'elles seront jouées.

Du même auteur, une nouvelle romance intitulée *Dans un bouquet*, dont les vers sont dus à la plume distinguée de notre sympathique confrère de l'*Anjou*, M. Alphonse Poirier.

Cette composition, pleine de fraîcheur et traitée à la manière de l'école moderne, obtiendra certainement le même succès que les œuvres précédentes de M. Laffage : *Chanson d'Avril*, *le Myosotis*, *l'Enfant qui rêve*, etc...

LE SOUS-PRÉFET DE BAUGÉ

Nous apprenons que M. Chevalier, le sous-préfet de Baugé, va beaucoup mieux.

en vive lumière. Miss Mac-Bayle, grande et svelte, se tenait près de Marc de Réchan. Elle était parée d'une toilette blanche ornée de valenciennes. Roses sur son chapeau, roses dans sa main, roses sur son visage ; et Marc la regardait les yeux pleins d'amour.

— Ainsi, disait-elle, d'une voix qui tremblait légèrement, quoiqu'elle s'efforçât de la rendre enjouée ; ainsi, monsieur Marc, c'est bien fini votre crainte de ma fortune ?...

Elle marchait à petits pas devant la source de Saint-Efflamm. L'eau pure formait comme un lac limpide et transparent sous un petit monument de granit, recouvert, par plaques, de lichen, cette mousse des rochers, qui met des siècles à sortir de ce sol de pierre, et qui jette ses tons dorés sur tous les vieux granits de la vieille Armorique. Au loin, s'étendaient la dune avec ses bruyères, la grève avec son sable d'un gris doux, et, enfin, l'infini de la mer, de la mer bleu pâle, qui se confondait à l'horizon avec les nuées du ciel.

Depuis un instant les deux fiancés s'étaient assis au bord de l'eau, sur un banc de mousse recouvert d'un tapis de marguerites, et miss Mac-Bayle, toujours mobile et changeante, retrouvait une soudaine gaieté :

Tout fait espérer qu'il sera prochainement rétabli. (Anjou.)

LOUDUN. — M. Leclerc, ancien lieutenant de gendarmerie à Loudun, qui avait été mis en disponibilité pour avoir écrit quelques lignes de félicitations au général Boulanger, vient d'être réintégré dans le service de la gendarmerie.

TOURS. — Hier, à dix heures du matin, a eu lieu, à la Cathédrale, tendue de draperies noires, un service solennel pour le repos des victimes de la guerre de 1870, des expéditions coloniales, et pour les membres de l'association de la Croix-Rouge, décédés dans l'année.

M^{gr} l'archevêque de Tours, retenu par une indisposition, s'était excusé de ne pouvoir présider la cérémonie.

L'oraison funèbre a été prononcée par Sa Grandeur M^{gr} Oury, évêque de Fréjus et de Toulon.

M^{gr} Oury, ancien aumônier de la flotte, a développé, dans un discours très élevé et avec une éloquence pleine d'âme, le rôle du prêtre et du soldat en temps de paix et en temps de guerre ; il a exalté en termes magnifiques le but patriotique et charitable que poursuit l'association de la Croix-Rouge, et dont tous les véritables Français devraient faire partie.

Une foule considérable, composée d'officiers, de dames et de civils appartenant à toutes les classes de la société, assistait, grave et recueillie, à cette funèbre cérémonie.

LE VIN DE CHENONCEAUX

On lit dans les journaux de Paris :
« Après la vente du château de Chenonceaux, acquis par le Crédit Foncier, la vente aux enchères publiques de 2,500 bouteilles de vin mousseux, marque Château Chenonceaux, qui appartenait à M^{me} veuve Pelouze, sœur de M. Wilson.
» Cette vente aura lieu vendredi, à l'hôtel de la rue Drouot, à Paris. »

ACCIDENT DE CHEMIN DE FER

On mande de Toury (Loiret) qu'un triste accident s'est produit au passage à niveau qui traverse la voie à peu de distance de la gare de Cercottes.

Un vieillard portant une charge de bois traversait ce passage quand l'express, parti d'Orléans à deux heures, arriva sur lui à toute vapeur.

Saisi, renversé, entraîné par le chasse-pierre de la machine, le malheureux fut littéralement broyé.

Le mécanicien, renversant la vapeur, arrêta aussitôt le train ; mais on ne releva qu'un cadavre affreusement mutilé, que l'on déposa sur le quai de la gare de Cercottes.

— Oui, à présent vous osez montrer votre cœur... Mais dire qu'il a fallu toute une année pour vous arracher un aveu ; mais dire que moi... moi, une correcte miss anglaise, j'ai dû abandonner ma dignité, et faire demander, par l'entremise du marquis de Trémour, la main de M. Marc de Réchan ! Oh ! je vous en veux beaucoup de m'avoir amenée à pareille extrémité.

— Votre fortune était tellement au-dessus de la mienne, balbutia le jeune médecin, vous m'eussiez taxé d'ambitieux.

— Vous, ambitieux ! Oh ! non, je vous connaissais trop bien. Le penseriez-vous jamais, Marc, dès le premier jour, rien qu'à la façon dont vous me regardiez, dont vous me parliez, j'ai compris que vous m'accordiez plus d'attention que je n'en méritais ? Cela vous semble étrange, n'est-ce pas ? Vous croyiez votre secret si bien gardé !... Mais la lumière est venue. Quand j'ai été toute seule dans mon château d'Écosse, j'ai pensé à vous... oui, beaucoup, et je vous dirai...

(A suivre.)

Les personnes qui avaient l'habitude de se fournir de journaux au kiosque de la place de la Bilange sont informées que M^{lle} HÉLOÏSE ARMENOU les leur portera désormais à domicile, sur leur demande.

THÉÂTRE DE SAUMUR

« Manon est une courtisane qui n'a eu que deux amants et qui en aurait davantage si elle ne mourait pas prématurément. Il est probable que, comme beaucoup d'autres compositeurs, M. Massenet a accepté le livret de *Manon*, parce qu'il n'en avait pas de meilleur sous la main. » Voilà ce que disait, il y a quelques jours, et avec juste raison, le très intelligent chroniqueur Karl, d'*Angers-Artiste*. Il était difficile, en effet, de « musiquer » *Manon Lescaut*, œuvre légère et empreinte d'un profond réalisme, et, des quatre ou cinq auteurs qui ont entrepris la tâche, seul Massenet a su donner aux personnages de *Manon* assez d'intérêt, de charme poétique, pour faire disparaître, dans une musique d'un sentiment élevé, les côtés scabreux des héros de l'abbé Prévost. Verdi a été en cela mieux partagé avec le livret de la *Traviata*, tiré de la *Dame aux Camélias*, et qui offre quelques points de ressemblance avec les personnages et l'action même de *Manon*. La Violetta de Verdi est en quelque sorte plus pure, plus sincère, son amour est au moins désintéressé et son entourage est digne et des plus sympathiques. Il fallait donc le génie de Massenet pour faire de *Manon* une œuvre admirable, éminemment française, qui a aujourd'hui l'approbation générale, et obtient partout un succès qui sera de longue durée.

Lundi, sur notre scène, nos artistes se sont surpassés, et l'œuvre de Massenet a eu en eux de dignes interprètes. M^{me} Perdrelli, qui chantait Manon, y a mis tout le feu, toute la passion et aussi toute sa belle voix. Dès le premier acte, son entrée en scène avec l'air : « Je suis encore tout étourdie », montrait tout de suite combien la gracieuse artiste possédait pleinement cet ôle difficile : la scène du parloir a mis le comble à l'enthousiasme de la salle, quand M^{me} Perdrelli, d'une voix chaude et vibrante, dit cet air : « N'est-ce plus ma main que ta main presse », et qui est comme le chant de victoire que Manon va remporter sur le cœur de des Grieux. Enfin jusqu'au bout notre première chanteuse s'est maintenue à la hauteur de cette écrasante partition. Au 2^e tableau, elle a reçu un magnifique bouquet, aux acclamations de la salle entière.

Le rôle non moins écrasant de des Grieux a été également pour M. Samaty un véritable triomphe. Cet artiste, des plus consciencieux, nuance scrupuleusement et donne toujours la plénitude de son réel talent. Il a eu des notes superbes, entre autres dans le duo du parloir ; mais, dans ces exquises et mélodieuses phrases : « J'ai fait en fermant les yeux un rêve », notre sympathique ténor a trouvé des accents d'un rare bonheur. Comme M^{me} Perdrelli, il a été acclamé et rappelé de la façon la plus enthousiaste.

Les autres rôles n'ont qu'une importance secondaire. M. Villars, cependant, a chanté et joué avec son autorité ordinaire le rôle du sacrépan Lescaut, et M. Darras s'est très bien acquitté du personnage un peu effacé du père de des Grieux. Enfin M^{mes} Grézeaux, Michaud et Béarn formaient le charmant trio de Javotte, Ponsette et Rosette. Les chœurs ont également droit à toutes les félicitations. Quant aux décors et à la mise en scène, le tout a été réglé supérieurement.

Un revenant que chacun a été heureux de rencontrer, c'est le sympathique M. Lelong, complètement rétabli de son accident, et qui conduisait en maître cet orchestre d'élite que tant de villes nous envient, et que nous désirerions cependant un peu plus fourni.

Espérons que lundi prochain, avec l'étourdissante bouffonnerie, *Joséphine vendue par ses sœurs*, nous verrons une salle aussi bondée que celle de lundi dernier.

NEMO.

Un écho du Midi.
Deux médecins, très occupés, se rencontrent et causent de l'influenza.
— Vous devez avoir bien à faire ? demande l'un.
— Ne m'en parlez pas ; je n'ai pas une minute à moi. Je suis éreinté, sur les dents. Les malades tuent leurs médecins en ce moment.
— La revanche ! répond philosophiquement l'autre.

Une publication autorisée de grand cœur

Loos-en-Gohelle (Pas-de-Calais), le 9 juin 1889. — Par l'usage de vos Pilules Suisses à 4 fr. 50 la boîte, ma femme a été guérie de maux d'estomac accompagnés d'étourdissements fréquents et moi d'une démangeaison sur les membres, avec maux de tête. Nous vous autorisons de grand cœur à publier ces bons résultats.
(Sig. lég.) BALLOY-THIRY.

Théâtre de Saumur

Direction : M. SUREAU-BELLET

LUNDI 3 février 1890

Joséphine vendue par ses sœurs

Opéra-bouffe en 3 actes, de Ferrier et Carré, musique de Victor ROGER.

Bureaux, 8 h. »/» ; rideau, 8 h. 1/2

Sirop de Regnauld, Pâte de Regnauld sédatifs des bronches.

Approbation de l'Académie de médecine de Paris, contre les enrhouements, laryngites, rhumes, bronchites, grippe, toux d'irritation, toux nerveuses, etc. — Sirop, 2 fr. 50 le fl. — Pâte, 1 fr. 50 la boîte. — L. Frère, 19, rue Jacob, Paris, et principales pharmacies.

SANTÉ A TOUS ADULTES ET ENFANTS

rendue sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de santé, dite :

REVALESCIÈRE

Du BARRY, de Londres

Guérissant les constipations habituelles les plus rebelles, dyspepsies, gastrites, gastralgies, phthisie, dysenterie, glaires, flatulences, aigreurs, acidités, pituites, phlegmes, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, diarrhée, coliques, toux, asthme, catarrhe, étourdissements, oppression, langueurs, congestion, névralgie, larynagite, névrose, dardres, éruptions, insomnies, faiblesse, épuisement, paralysie, anémie, chlorose, rhumatisme, goutte, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. Aux personnes phthisiques, étiques et aux enfants rachitiques, elle convient mieux que l'huile de foie de morue — 42 ans de succès, 100,000 cures y compris celles de Madame la duchesse de Castelstuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur Dédé, Sa Sainteté feu le Pape Pie IX, Sa Majesté feu l'Empereur Nicolas de Russie, etc. Elle prolonge la vie de 20 à 30 ans. Elle est également le meilleur aliment pour élever les enfants dès leur naissance, étant bien préférable au lait et aux nourrices.

Quatre fois plus nourrissante que la viande, sans jamais échauffer, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25 ; 1/2 kil., 4 fr. ; 1 kil., 7 fr. ; 2 kil., 12 fr. ; 6 kil., 36 fr. ; soit environ 20 c le repas. Aussi « LA REVALESCIÈRE CHOCOLATÉE ». Elle rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux personnes les plus agitées. En boîtes de 2 fr. 25, 4 fr. et 7 fr. Aussi la « REVALESCIÈRE EN BISCUITS », à 4 fr. et 7 fr. Envoi franco contre bon de poste. Dépôt à Saumur, chez MM. GONDRAND, épiciers ; COMMON, épiciers, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du BARRY et Co (limited), 8, rue de Castiglione, à Paris.

ÉPICERIE CENTRALE

28 et 30, rue Saint-Jean

P. ANDRIEUX

Rhums Jamaïque de la maison Alvarez de Kingston

Fin... (le litre) 2 fr.
Vieux... 2 fr. 50
Très vieux... 3 fr.
Très vieux supérieur... 3 fr. 50
Choix qualité extra... 4 fr.

VERRE COMPRIS

Dépôt des Rhums Saint-James, Tomsk et Chamet.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

Cession de Commerce

Suivant acte sous seing privé, du vingt-cinq mars mil huit cent quatre-vingt-neuf, M^{me} veuve DÉZÉ a vendu à M. FERDINAND GOURIER-ROUGEOT, le Fonds de commerce de Lingerie qu'elle exploitait rue de la Tonnelle, 24. La prise de possession a eu lieu le vingt-neuf mars mil huit cent quatre-vingt-neuf. (109)

Étude de M^e JAUBERT, commissaire-priseur à Saumur.

Vente de Meubles

ET DE
MARCHANDISES
Par suite de faillite.

Le SAMEDI 1^{er} février 1890, à 4 heures du soir, et samedis suivants, à Saumur, rue de la Tonnelle, n° 20, dans une maison occupée par M^{me} BURON, marchande de lingerie,

Il sera vendu :

Armoire, comptoirs, tables, chaises, vitrines, glaces, objets de literie, batterie de cuisine, vaiselle ;

Et une grande quantité de marchandises de lingerie, comprenant : plumetis, tulles, gazes, mousselines, jupons et bandes brodés, bonnets, points de Paris, rubans, mouchoirs, fleurs et autres articles.

Au comptant, plus 10 0/0.

A VENDRE 8 VIEUX NOYERS

Particulièrement propres à la confection de crosses de fusils.

S'adresser, pour les visiter, sur la commune de Blou, arrondissement de Longué, aux fermiers du Petit-Mesanger et de la Jubardière, et, pour traiter, à M. HENRY-VIGER, au Clos-des-Poiriers, commune de Neuillé. (140)

A VENDRE OU A LOUER

POUR LA SAINT-JEAN 1890

MAISON

Avec Jardin

Place du quai Saint-Nicolas.

S'adresser à M. HÉGRON, qui l'occupe. (1045)

A VENDRE

Une bonne Calèche

ET

UNE VOITURE A 4 ROUES

Avec Capote et Harnais doubles et simples.

S'adresser au bureau du journal.

ON DEMANDE une Jeune Fille sachant coudre, repasser, et un peu de cuisine, pour être domestique dans une maison aux environs de Saumur.

S'adresser au bureau du journal.

Étude de M^e LELIÈVRE, notaire à Saumur.

A Vendre ou à Louer

Pour en jouir de suite

UNE CAVÉ

Avec cheminée et puits, cour devant, sise à Munet, commune de Distré, pouvant servir à un négociant en vins.

S'adresser, soit à M. MAILLET, de Munet, propriétaire, soit audit M^e LELIÈVRE. (84)

CIDRES

De Bretagne et de Normandie

M^{me} ROUSSEAU prévient as nombreuse clientèle qu'elle reçoit de très bons cidres nouveaux des meilleures contrées de Bretagne et de Normandie, et à des prix très modérés, 20 francs l'hectolitre.

S'adresser route de Rouen, n° 21 bis. (13)

EAU MINÉRALE NATURELLE

VICHY

Sources de l'État. Applications en médecine :
GRANDE-GRILLE. — Affections lymphatiques, maladies des voies digestives, engorgements du foie et de la rate, obstructions viscérales.
HÔPITAL. — Affections des voies digestives, pesanteur d'estomac, digestion difficile, inappétence.
CÉLESTINS. — Affections des reins, de la vessie, gravelle, calculs urinaux, goutte, diabète, etc.
HAUTERIVE. — Prescrit comme Célestins.
Administration de la C^e concessionnaire :
PARIS, 8, Boulevard Montmartre
EXIGER le NOM de la SOURCE sur la CAPSULE

Études de M^e GASNIER, notaire à Angers, rue Saint-Denis, et de M^e BOURRON, notaire à Angers, place de la Laiterie.

Licitation entre Majeurs

Avec admission d'étrangers

A VENDRE

PAR ADJUDICATION

EN DEUX LOTS

Par le ministère de M^e GASNIER et de M^e BOURRON, notaires à Angers, en l'étude de M^e GASNIER, le SAMEDI 15 Février 1890, à 1 heure.

I

La FERME DES BASSES-GUITOIROIS, située commune de La Salle-de-Vihiers, contenant trente-quatre hectares quatorze ares soixante-dix centiares, Exploitée par le sieur BOUTIN.

II

Et la FERME DES HAUTES-GUITOIROIS, située même commune de La Salle-de-Vihiers, contenant trente-cinq hectares quatre-vingt-quatre ares, Exploitée par le sieur DURAND.

Mise à prix de **56,000 fr.** chaque ferme...

S'adresser, pour tous renseignements, auxdits M^{es} GASNIER et BOURRON, notaires. (85)

M. VICTOR COUÉ

A l'honneur d'informer sa belle et nombreuse clientèle que depuis le 1^{er} JANVIER 1890,

SA MAISON DE PHOTOGRAPHIE

est transférée rue d'Orléans, 57.

AVIS TRÈS IMPORTANT

Ne pas confondre avec la maison de photographie d'en face qu'il occupait précédemment. (4)

MAGASINS DE PIANOS ET DE MUSIQUE

Maison G. FISCHER, fondée en 1846,
PLACE DE LA BILANGE, SAUMUR

PILLET-BERSOULLE, S^r

Accordeur-Égaliseur de la Maison PLEYEL,
fournisseur de l'École de cavalerie.

Accords, Réparations, Échanges et Locations de Pianos.

La Maison est à même de fournir pendant tout le cours de l'année des Pianos d'occasion de différents facteurs, à des prix exceptionnellement avantageux.

Grand choix de Pianos neufs, Harmoniums, Violons, Violoncelles, Instruments en cuivre et en bois, et Accessoires de musique de toutes sortes.

600 Partitions et choix considérable de morceaux à l'abonnement. Les soins extrêmement minutieux apportés dans tous les travaux de réparations, et les fournitures étant de 1^{re} qualité, nous ont déjà acquis une réputation incontestée dans la contrée.

La Maison ne garantit les accords que s'ils lui sont directement confiés.

LE MEILLEUR PRÉSERVATIF DE L'INFLUENZA

Rhums naturels

IMPORTÉS DIRECTEMENT PAR

L'ÉPICERIE PARISIENNE

IMBERT ET FILS

33, rue d'Orléans, et rue Dacier, 38

RHUM vieux de la Martinique.....	2 fr. le litre
— Sainte-Lucie.....	2 50 —
— vieux de la Jamaïque.....	3 » —
— très vieux.....	4 » —
— Grenade (qualité sans rivale).....	5 » —

A SAINTE-GENEVIÈVE

Tapisseries Artistiques

M^{me} CAMILLE NOEL

10, rue du Marché-Noir, Saumur,

se charge de tous les DESSINS et TRAVAUX de TAPISSERIE et de BRODERIE qu'on voudra bien lui confier.

GRAND CHOIX DE TAPISSERIES DE STYLE ET DE TRAVAUX POUR DAMES

Articles Spéciaux pour Pensionnats.

Vente et Location de Métriers.

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 30 JANVIER

FONDS		VALEURS FRANÇAISES		OBLIGATIONS DU CRÉDIT FONCIER		VALEURS DIVERSES (OBLIGATIONS)	
3 0/0.....	88 —	Banque de France.....	4195 —	Nord.....	1766 25	Compagnie parisienne du Gaz.....	523 —
3 0/0 amortissable.....	92 40	Banque d'Escompte.....	520 —	Orléans.....	1400 —	Cie Transatlantique 3 0/0 r. à 500.....	378 50
4 1/2 1883.....	106 95	Comptoir national d'Escompte.....	630 —	Ouest.....	980 —	Panama 6 0/0 1 ^{re} série remb. à 1,000.....	64 —
EMPRUNTS (VILLE DE PARIS)		Crédit Foncier.....	1295 —	Compagnie parisienne du Gaz.....	1470 —	— 6 0/0 2 ^e série.....	65 —
Oblig. 1855-60 3 0/0.....	542 50	Crédit Industriel et Commercial.....	600 —	Transatlantique.....	605 —	— obligations à lots.....	131 —
— 1865 4 0/0.....	538 —	Crédit Lyonnais.....	720 —	Canal de Panama.....	77 25	Suez 5 0/0 remboursable à 500.....	597 50
— 1869 3 0/0.....	413 75	Crédit Mobilier.....	432 50	— Suez.....	2310 —	FONDS ÉTRANGERS	
— 1871 3 0/0.....	400 50	Crédit National.....	595 —	VALEURS ÉTRANGÈRES		Emprunt russe 1862 5 0/0.....	103 20
— 1875 4 0/0.....	528 50	Dépôts et Comptes courants.....	478 75	Autrichien 4 0/0 or.....	95 20	— 1889 4 0/0.....	95 75
— 1876 4 0/0.....	530 —	Société Générale.....	825 —	Dettes d'Égypte 6 0/0.....	475 —	Consolidés 4 0/0 1 ^{re} série.....	93 52
— 1876 4 0/0.....	398 —	Est.....	1373 75	Extérieur 4 0/0.....	73 75	— 2 ^e	—
— 1886 3 0/0.....	539 —	Paris-Lyon-Méditerranée.....	1200 —	Hongrie 4 0/0 or.....	88 35	VALEURS ÉTRANGÈRES (OBLIG.)	—
Bons de liquidation.....	—	Midi.....	—	Italie 5 0/0.....	93 80	Crédit foncier égypt. 5 0/0 r. à 500.....	501 25
				Portugal 4 1/2 1888.....	489 —		

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet,
Hôtel-de-Ville de Saumur

1890

LE MAIRE,

Certifié par l'imprimeur soussigné,